Mairie du RAYOL-CANADEL Reçu le 2 4 JUIN 2020

Monsieur le Maire Mairie du Rayol Place Guidicelli 83820 Rayol Canadel

Rayol- Canadel le 23 juin 2020

## Objet: décharges sauvages dans la commune

Monsieur le Maire,

Il ne vous a pas échappé que les parquets de Nice et de Draguignan ont réalisé un spectaculaire coup de filet dans le milieu de la construction et du BTP, une profession qui n'hésite pas à polluer l'environnement en déchargeant leurs déchets de démolitions ou de rénovations. (voir ci-dessous le communiqué publié par la Fédération du bâtiment le 11 juin 2020) Il est clair qu'une prise de conscience collective a émergé depuis la triste affaire du maire de Signes qui, en luttant contre ces pratiques il ya bientôt un an, y a laissé sa vie. Si sur la commune du Rayol Canadel, cette pratique n'a pas l'ampleur de celles qui sont mises en œuvre par des organisations bien structurées, il n'en demeure pas moins que la Tessonière reste attaquée par les artisans locaux qui rechignent à utiliser la déchetterie publique. Plusieurs décharges sauvages y ont été faites il y a encore quelques semaines sur la Tessonière. La seule façon de lutter efficacement contre ce fléau est l'identification des auteurs par caméra vidéo.

La décision municipale récente d'installer des caméras à certains emplacements névralgiques de la commune pour lutter contre la délinquance, n'a pas été jusqu'à une installation sur la Tessonière, (bien qu'un câble de fibre optique dédié y ait été installé). En plusieurs occasions il vous a été suggéré d'y installer un tel dispositif mais vous n'avez pas semblé en accepter le principe.

On peut le regretter.

Nous vous demandons par la présente de bien vouloir étudier une extension Tessonière de ce dispositif en prévoyant de le faire - si possible mais on peut en discuter - à l'entrée de la partie haute de la Tessonière (jonction avenue des Stoecchades/D27), et d'en faire, le moment venu, une publicité auprès du public.

Nous sommes à votre disposition pour en discuter avec vos services ainsi que d'étudier d'autres solutions comme celle d'ouvrir la déchetterie aux professionnels.

Nous vous en remercions vivement par avance.

Veuillez agréer nos salutations respectueuses.

**Patrice Collangettes** 

Président de l'Association pour un développement Réfléchi et Equilibré du Rayol - ADRER Jean-Luc Tardy

Vice Président de l'Association des Amis du Rayol Canadel (AARC) assurant la Présidence par intérim

Ci-joint, Intervention de Jean-Jacques CASTILLON (La gazette du Var) : « Décharges illégales de déchets de chantiers, un coup de filet salutaire »

La réaction de la Fédération du BTP du Var et de son Président, Jean-Jacques CASTILLON, au sujet du coup de filet mené par les Parquets de Draguignan et Nice avant-hier dans une affaire de décharges illégales de déchets de chantiers

Pour Jean-Jacques Castillon, Président de la Fédération du BTP du Var : «Même si l'information de ce coup de filet ternit une fois de plus l'image de nos métiers et de nos entreprises, c'est un mal nécessaire. Cette opération était attendue, souhaitée même, mais elle me surprend agréablement par son envergure et les moyens déployés. Si la justice est déterminée à éradiquer les décharges illégales, ce que nous appelons de nos voeux depuis longtemps, il faut désormais s'attaquer aux maîtres d'ouvrages qui en tirent un bénéfice en omettant leurs obligations. Les sanctions judiciaires et financières doivent être exemplaires pour tous les protagonistes de l'affaire et il faut de plus obtenir la remise en état des sites. Je souhaite enfin qu'aucun amalgame ne soit fait entre ceux qui ont recours à des pratiques illégales et l'immense majorité de mes confrères du BTP qui sont respectueux des règles en vigueur et qui souffrent de cette concurrence déloyale au même titre que les professionnels du déchet qui investissent dans leur outil de travail».

A la suite de l'opération d'envergure menée mardi 9 juin par les Parquets de Nice et Draguignan qui a conduit à la garde à vue de 11 personnes dans une affaire de décharges illégales de déchets de chantiers sur la Côte d'Azur, la Fédération du BTP du Var se félicite que la justice prenne la mesure du fléau qui touche depuis trop longtemps le secteur de la construction sur les territoires du sud-est de la région, et dans le département du Var en particulier.

En déployant 200 gendarmes, des agents de l'administration fiscale et de la direction régionale de l'environnement ainsi qu'un hélicoptère, la justice se donne les moyens de stopper des pratiques qui portent atteinte de manière inqualifiable à l'environnement mais aussi à l'économie de la construction par la concurrence déloyale qu'elles instaurent avec les entreprises qui dans leur immense majorité respectent la réglementation.

La Fédération salue le travail préparatoire aussi déterminé que minutieux de l'unité varoise de la DREAL Paca avec laquelle elle entretient des liens étroits pour des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de gestion des déchets mais aussi pour lutter contre les décharges illégales par les signalements qu'elle lui adresse. Elle encourage la justice à poursuivre désormais cette lutte auprès des maîtres d'ouvrages, privés comme publics, qui profitent de cette situation en dépit de leurs obligations. Elle rappelle qu'une responsabilité juridique et financière au regard de leur statut de producteurs et propriétaires des déchets de chantiers les oblige à s'assurer du traitement des déchets de leurs chantiers en imposant leur traçabilité et en payant le juste prix de ce traitement. Conformément aux engagements qu'elle avait pris en novembre dernier lors de son colloque « Planète BTP » consacré à la gestion des déchets de chantiers, la Fédération du BTP du Var a déjà pris attache avec la procureure en charge de l'enquête pour lui faire part de son souhait de se constituer partie civile.

\*\*\*